

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 011-2355/10/CC

**■ Lotissement Ruisseau-Mirabeau II et III Marseille 16ème - Intégration des voiries dans le domaine public et approbation d'une convention attributive de subvention avec l'Etat dans le cadre de la dotation de développement urbain 2010 (DDU)
DHCS 10/5230/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le lotissement Ruisseau Mirabeau II (35 logements) et III (12 logements) est situé 167 avenue du Rove à Marseille 16^{ème} arrondissement dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) Cabucelle-Saint Louis-La Viste. Il est propriété de la société HLM Nouveau Logis Provençal (NLP).

Les conditions de vie des habitants de ce lotissement sont difficiles en raison, entre autres, de graves dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable.

Ces réseaux, et les voiries dont ils dépendent, sont pour partie privés et pour partie publics.

En 2009, la Ville de Marseille et la société Nouveau Logis Provençal ont sollicité la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour que les voies privées et les réseaux humides de desserte de ce lotissement soient transférés dans le domaine public communautaire.

Ceci est en effet rendu possible par la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 sur « la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire des voies privées ouvertes à la circulation publiques ».

Sur ce site, quinze logements neufs (PLAI), financés pour partie avec des crédits isolés de l'ANRU, doivent être réalisés pour reloger des familles vivant en caravane sur un terrain voisin.

Aussi la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville (GIP pour le GPV) ont mis en place un dispositif de suivi et d'accompagnement de la gestion urbaine de proximité auquel participe la Communauté urbaine au titre de ses compétences.

Un « diagnostic en marchant » commandé par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) a bien montré la nécessité d'une intervention dans ce site où le système de voirie en impasse provisoire a permis le développement d'une zone de non-droit.

Un projet d'accompagnement des familles sur les différents thèmes de l'habitat et du cadre de vie, de la prévention de la délinquance et de l'insertion par l'emploi est donc en cours de mise au point et devrait être proposé aux financements européens dans le cadre du projet géré par Marseille Provence Métropole « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ». La mise en œuvre de ce projet parallèlement à la remise en état des voies et des réseaux humides devrait permettre le respect et l'amélioration du fonctionnement des espaces publics.

Dans cette perspective, les services communautaires concernés ont réalisé l'étude préalable de la remise en état des voies et réseaux et l'ont estimé à 692 000 euros H.T., soit 827 632 euros T.T.C.

Par ailleurs, le 17 mai dernier, le Préfet de Région a informé le Président de la Communauté urbaine de l'enveloppe accordée à Marseille au titre de la dotation de développement urbain 2010. Cette dotation, créée par la loi de finances pour 2009, permet à cent villes particulièrement défavorisées de bénéficier de crédits complémentaires à la Dotation de Solidarité Urbaine pour améliorer l'offre de service rendu aux habitants.

Une subvention a été sollicitée et obtenue de l'Etat sur les crédits de la « Dotation de Développement Urbain 2010 pour Marseille » ; elle s'élève à 200 000 euros.

Une convention, à passer entre Marseille Provence Métropole et la société Nouveau Logis Provençal permettant l'intervention de la Communauté urbaine pour réaliser des travaux d'intérêt public, est en cours de préparation.

Ces travaux pourraient être réalisés dès 2011 dans le cadre des travaux de grosses réparations gérés par la direction de l'Espace Public Voirie Circulation et par la direction de l'Eau et Assainissement.

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil de Communauté de s'engager à intégrer au domaine public selon le plan joint en annexe, les voies et les réseaux humides qui passent dessous,

- de prendre acte de la subvention de 200 000 euros accordée par l'Etat au titre de la dotation,
- d'approuver la convention avec l'Etat ci-annexée prévoyant le déroulement des travaux et les modalités de versement de la subvention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, et notamment son article 81 ;
- La loi relative à la solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000
- La circulaire n°IOCB1011241C du 30 avril 2010 concernant la dotation de développement urbain pour 2010 et définissant les critères d'éligibilité ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° VOI 13/364/CC du 27 juin 2003 relative à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire des voies privées ouvertes à la circulation publique – Définition de critères communs de reprise des voies privées

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'intégrer au domaine public les voies de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau II et III, ainsi que les réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement situés au-dessous, dans une perspective d'urbanisation du site et d'amélioration des services rendus aux habitants ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de l'intégration de la voirie et des réseaux eau potable et assainissement desservant le lotissement Ruisseau Mirabeau II et III dans le plan ci-après annexé.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'octroi d'une subvention de 200 000 euros accordés par l'Etat au titre de la dotation de développement urbain 2010.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

La Vice - Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI